

DÉPARTEMENT**DRÔME****COMMUNE****BOURG-LÈS-VALENCE**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Convocation du 21/09/2022

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Nombre de conseillers en exercice	33	Marlène MOURIER, Aurélien ESPRIT, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFAN-KEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Mahrez SELLAMI, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Alexandre BAILLET, Nancy GUIBOUD, Christiane RANC, Frédéric TREMBLAY, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT, Georges ISHACIAN, Christian ROZO
Nombre de conseillers présents	25	
Nombre de conseillers absents	0	
Nombre de pouvoirs	8	

Secrétaire de séance :

Robert TAFANKEJIAN

Président de séance :

Marlène MOURIER

Sauf,
Eliane GUILLON, pouvoir à Aurélien ESPRIT ;
Dominique GENTIAL, pouvoir à Marlène MOURIER ;
Sophie TANCHON, pouvoir à Danièle PAYAN ;
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Chantal BILLET ;
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paolino TOLA ;
Wilfrid PAILHES, pouvoir à Denis CLUZEL ;
Alexandre POTHAIN, pouvoir à Christiane RANC ;
Maria CARLOMAGNO, pouvoir à Marie-Hélène MIRAMONT ;

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

OBJET	ANNE XES	SERVICE CHARGÉ DE LA RÉDACTION	RAPPORTEUR
1. NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉCOLE ROBERT MONNET		DG	M. MOURIER

FINANCES

2. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) – COMPLÉMENTS 2023		DAF	M. MOURIER
3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION VICE & VERSA - 2022		DAF	F. REVERDY
4. AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION	X	DAF	M. MOURIER
5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CERCLE D'ESCRIME RHODANIEN	X	SPORTS	A. ESPRIT
6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB DE RUGBY RHÔNE XV	X	SPORTS	A. ESPRIT

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE FOOTBALL CLUB DE BOURG-LÈS-VALENCE	X	SPORTS	A. ESPRIT
8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB DE HANDBALL BOURG-LÈS-VALENCE	X	SPORTS	A. ESPRIT
9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB VALENCE BOURG BASKET	X	SPORTS	A. ESPRIT
10. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB VALENCE BOURG TENNIS DE TABLE	X	SPORTS	A. ESPRIT
11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS, PADEL ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIES ENTRE LA VILLE DE BOURG LES VALENCE ET LE CLUB DE TENNIS PADEL	X	SPORTS	A. ESPRIT
12. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER AVEC L'ENSEIGNE INTERMARCHÉ DE BOURG-LES-VALENCE ET AVEC CNR DANS LE CADRE DES FÊTES DU RHÔNE 2022	X	DAF	F. REVERDY
13. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER AVEC LA BOUTIQUE LDLC DE VALENCE DANS LE CADRE DE LA COMPÉTITION DE LANE LES 28 - 29 ET 30 OCTOBRE	X	DAF	V. FUGIER
14. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENSEIGNE ANIMALIÈRE VALENTINOISE KALAO ET GRANULATS VICAT L'ARMAILLER BOURG-LÈS-VALENCE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL	X	DAF	A. RENAUD
15. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC CYRIL COURRIOUX ÉDUCATEUR CANIN ET COMPORTEMENTALISTE DANS LE CADRE DU BIEN ÊTRE ANIMAL	X	DAF	A. RENAUD
16. CONVENTION DE MÉCÉNAT RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE-PARC GIRODET	X	DAF	M.MOURIER
17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ARDÈCHE DROME SÉCURITÉ AU BÉNÉFICE DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE ET ASSIMILÉS, PORTANT SUR UN ACHAT GROUPÉ RELATIF À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'ALARME POUR HABITATIONS	X	DG	M. MOURIER
18. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALI AU BÉNÉFICE DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE, PORTANT SUR UN ACHAT GROUPÉ RELATIF À UNE PRESTATION D'ASSURANCE ANIMALE POUR CHIENS ET CHATS	X	DG	A. RENAUD
19.CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DROME AMÉNAGEMENT HABITAT POUR LA SÉCURISATION D'UN ESPACE PUBLIC	X	DG	M. MOURIER
20. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PAROISSE CATHOLIQUE : RESTAURATION DU BÉNITIER DE L'ÉGLISE SAINT- PIERRE	X	ARCHIVES	G. AUDIBERT

21. ATTRIBUTION DE COMPENSATION – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 JUIN 2022	X	DAF	M. MOURIER
---	---	-----	------------

ENSEIGNEMENT

22. MODIFICATIONS ET ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES FAISANT SUITE A L'EXTENSION DU SERVICE DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 18H A 18H30	X	CSSP	G.AUDIBERT
---	---	------	------------

PERSONNEL

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS		DRH	M. MOURIER
--	--	-----	------------

INTERCOMMUNALITÉ

24. AVIS RELATIF À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2023		DG	T. BELLE
---	--	----	----------

DOMAINE - PATRIMOINE

25. ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR RIBET- ALLÉE DES SAPINS	X	DAU	M. MOURIER
---	---	-----	------------

TRAVAUX ET URBANISME

26. ARRÊT DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PROCÉDURE ALLÉGÉE) ET BILAN DE LA CONCERTATION	X	DAU	M. MOURIER
27. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX SUR LES DOSSIERS D'URBANISME	X	DAU	A. LAPEYRE

ÉVÉNEMENTIEL

28. APPROBATION DES CONTRATS D'ADMISSION ET RÈGLEMENTS DU VILLAGE DE NOËL ET DES VILLES JUMELLES DE BOURG-LÈS-VALENCE	X	COM	D. PAYAN
---	---	-----	----------

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Monsieur TAFANKEJIAN comme secrétaire de séance.

Tout d'abord, Madame le Maire souhaite apporter son soutien au peuple arménien qui, depuis 2 ans jour pour jour, subit les attaques de l'Azerbaïdjan. Le monde s'indigne du sort de l'Ukraine face à la Russie mais personne ne s'indigne du sort infligé par l'Azerbaïdjan à l'Arménie. Elle déplore le silence des autorités françaises et européennes face à ce conflit et précise que de nombreuses villes proches de la frontière et jumelées avec des villes françaises ont été bombardées. Il s'agit d'une attaque contre l'intégrité territoriale de l'Arménie et contre son droit à exister en tant que communauté. Face à ces atrocités comment peut-on qualifier l'Azerbaïdjan de partenaire fiable comme a pu le faire en juillet dernier la présidente de la Commission Européenne, Ursula Von Der Leyen, en signant un accord gazier avec cet État criminel. Gaz qui est exploité par une société détenue à 30% par la Russie avec qui l'Union Européenne a renoncé à tout accord au nom de ses valeurs. Face à cette situation intolérable, la Communauté Nationale ne peut rester sans rien faire et se doit de réagir. En tant que Maire de la Ville de Bourglès-Valence, terre d'accueil de la diaspora arménienne et au nom de tous les élus qu'elle représente, elle souhaite apporter son soutien inconditionnel au peuple arménien et précise que malgré les milliers de kilomètres, nous ne l'oublions pas. Madame le Maire signale que notre ville jumelle, Talin, n'a pas été touchée par les bombardements et souhaite féliciter le Maire de la ville de Talin, Tavros Sapeyan, qui a été élu avec plus de 60% des voix. Elle rend également hommage à son courage pour avoir participé personnellement aux 3 dernières guerres contre l'Azerbaïdjan ainsi qu'à ses adjoints qui sont partis au front le 13 septembre dernier. Un de ces jeunes adjoints, Mihran Asatryan, perdit la vie en défendant son pays.

Ensuite, Madame le Maire aborde la problématique de la sécheresse inédite subie cet été sur la commune. Afin de réserver l'eau à des usages prioritaires de santé et de sécurité civile, la préfecture a pris un arrêté interdisant l'arrosage des espaces verts, ce qui a des conséquences financières importantes pour la collectivité. Tout d'abord, par la remise en état des stades qui est évaluée à 50 000 €, puis l'investissement d'arbres et d'arbustes pour 20 000 €. Un bilan qui va sûrement s'alourdir au printemps prochain lors de l'établissement du bilan des végétaux qui ne pourront pas repartir. Ces dérèglements météorologiques sont amenés à devenir de plus en plus fréquents et témoignent de la réalité du changement climatique, une réalité que la municipalité doit prendre en considération dans chacun de ses projets. C'est pourquoi nous avons implantés des espèces végétales qui ne craignent pas la sécheresse sur le quartier de Godanger. À ce sujet, Madame le Maire salue le nouveau responsable des espaces verts qui a su anticiper l'installation de matériaux et de plantations adaptées. Ce quartier n'a donc pas souffert durant l'été. Elle ajoute qu'une réflexion devra être menée au sujet des moyens de récupération des eaux pluviales et des clauses dans le Plan Local d'Urbanisme pour toute nouvelle construction. Il faudra davantage accentuer ce type d'actions comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles et bâtiments publics et inciter les habitants, lorsqu'ils refont leurs façades, à les repeindre en blanc. Le blanc évite la chaleur. La municipalité a déjà commencé à le proposer par anticipation aux habitants notamment dans la rue des jardins. De plus, un administré nous a proposé de récupérer l'eau de sa piscine, ce qui nous a donné l'idée de récupérer l'eau des piscines et spas de nos administrés, pour arroser toute la commune. Toutes ces opérations solidaires seront à renouveler avec le soutien de la population qui a tout à fait conscience que nous nous trouvons dans une situation difficile. Il faut continuer à mener des réflexions dans ce sens et prendre les initiatives qui s'imposent.

De plus, le prix de l'énergie, électricité et gaz explose. Ce qui explique l'absence de Madame Guillon à cette assemblée car elle est en ce moment même à l'agglomération afin de débattre sur cette problématique. La commune va connaître des augmentations inédites du prix des mégas watts qui a été multiplié par 10 en moins d'un an, ce qui représente une charge considérable pour le budget de la commune de 230 000 € en 2021 à 650 000 € en 2022 pour le gaz et de 215 850 € en 2021 à 516 000 € en 2022 pour l'électricité soit une note d'énergie multipliée par 3 : au total 1 166 000€ au lieu de 455 000 €. La municipalité sera certainement contrainte de renoncer à certains projets d'investissement pour ne pas avoir à augmenter les taux d'imposition et il est essentiel de réduire la consommation énergétique de la ville. Il est envisagé d'éteindre l'éclairage public, problématique étudiée au sein de l'agglomération. Cer-

taines communes ont déjà commencé l'extinction depuis cet été. A priori le retour est positif et paraît être une bonne solution acceptée par les habitants qui ont conscience de cette problématique. Durant le forum des associations les habitants ont fait part de leur demande d'extinction de l'éclairage de la commune. De ce fait, il ne paraît pas cohérent de maintenir cette année les illuminations de Noël comme les années précédentes.

Monsieur Cluzel interroge la municipalité sur l'investissement à mettre en place afin de repeindre les toits plats des bâtiments municipaux en blanc et ainsi éviter la chaleur. Madame le Maire est ouverte à ce type de propositions et précise que les solutions à envisager seront des réflexions communes. Il demande s'il est envisageable d'éteindre certains quartiers notamment ceux qui n'éclairent pas directement la voie publique tels que des zones de campagne et les ZI. Il s'interroge également sur la possibilité d'investir dans des lampadaires à LED et propose d'allumer un lampadaire sur deux dans certaines zones pour économiser de l'énergie et tout de même garantir la sécurité et tranquillité publique des usagers surtout en zone urbaine.

Madame le Maire précise que les nouveaux éclairages mis en place par l'agglomération sont des LED. Elle ne souhaite pas opposer les habitants les uns aux autres et ne priorisera pas un quartier plus qu'un autre. Dans ce débat, elle souhaite l'unité et la cohérence en prenant l'exemple sur quelques petites communes, l'extinction des éclairages a permis de diminuer les regroupements et la délinquance, plutôt que l'inverse.

Monsieur Cluzel précise que cette observation n'est pas comparable entre les petites communes et la nôtre.

Madame le Maire confirme que cela dépend des quartiers, des villes, en précisant que la ville de Bourg-lès-Valence connaît une baisse de la délinquance. Il avait été constaté des regroupements à Girodet, notamment du côté du bassin de joutes qui ont été résolus par l'extinction de l'éclairage. Elle note que ce sont des exemples qui aujourd'hui permettent à Madame Eliane Guillon de débattre à ce sujet auprès de Valence Romans Agglomération. Elle tiendra informée l'assemblée de la décision sur cette problématique.

Madame Ranc indique que la France est dépendante en matière de gaz mais qu'en revanche pour l'électricité, aujourd'hui, nous payons le choix énergétique qui a été fait aux niveaux français et européen. La France détenait un fleuron dans l'entreprise qui était EDF. La réflexion ira au-delà de la réflexion des collectivités. Suite à l'augmentation du coût énergétique de la commune, elle souhaite des précisions sur le type de projets d'investissement qui ne verraient pas le jour et si une amplitude serait prévue concernant l'extinction de l'éclairage public en sachant que la période hivernale approche ou si cette solution est toujours au stade de la réflexion au niveau de l'agglomération.

Madame le Maire confirme qu'il y aura en effet une amplitude et précise que le débat sur cette problématique a lieu en même temps que le conseil municipal à l'agglomération. Elle n'a donc pas plus d'informations à communiquer sur le sujet. Elle attendra le retour de Madame Eliane Guillon pour les informer du compte-rendu de cette rencontre. En ce qui concerne les investissements qui ne verront pas le jour, elle précise que cela serait des projets de l'agglomération étant donné que l'éclairage public est une de leurs compétences.

Pour terminer, Madame le Maire présente l'arrivée récente et prochaine de nouveaux agents au sein des services municipaux. Début octobre, l'arrivée de Madame Nathalie Girard Blanc, nouvelle directrice de l'éducation. Le 1^{er} décembre, l'arrivée de Madame Nicole Jacquet, nouvelle directrice des services techniques et encadrante des services : propreté, espaces verts, bâtiments et voirie. Le responsable voirie Monsieur Tristan Cubizolle a été recruté durant l'été. Enfin à cette rentrée, Madame Charlotte Rioux au sein du secrétariat général comme assistante de la direction générale.

Madame Ranc demande s'il est possible d'avoir un organigramme à jour et félicite la municipalité d'avoir trouvé une femme pour occuper le poste de responsable des services techniques.

Adopté à l'unanimité

1. NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉCOLE ROBERT MONNET
--

M. MOURIER

Les candidats en tant que représentant au conseil d'école Robert Monet sont : Monsieur Cluzel et Madame Guillon.

Madame le Maire propose un vote à main levée.

Le conseil municipal DESIGNNE le représentant et nomme Madame Guillon

Adopté à la majorité

Résultat du vote :

Pour Eliane GUILLON: 24 Pour Denis CLUZEL: 8 Contre: 0 Abstentions: 1

2. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) – COMPLÉMENTS 2023

M. MOURIER

La réglementation ne permet pas d'exonérer de la T.L.P.E les enseignes scellées au sol d'une surface supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m².

Par conséquent et suite à la demande de la préfecture il est proposé de fixer un tarif conforme à la loi soit 16,70 € pour ce type d'enseigne.

Madame Ranc indique avoir regardé quelques règlements de la T.L.P.E sur les autres villes et n'a pas trouvé de mention sur ce type d'enseigne. Elle précise que la loi d'application de la T.L.P.E est complexe et cette réglementation la rend d'autant plus difficile à appliquer. Elle précise que le tarif proposé est le tarif maximal que l'on peut appliquer, or la législation nous permet de ne pas appliquer le tarif maximal. Ce qui est le cas pour la ville de Valence qui applique 15,50 € le m². Plus la surface est importante et plus la différence entre Valence et Bourg-lès-Valence est grande. Valence et Bourg-lès-Valence faisant partie de la même agglomération devraient appliquer les mêmes tarifs. Elle propose également la mise en place d'un règlement local de publicité que certaines villes souhaitent appliquer dès 2023 afin d'amoindrir la publicité qui a un gros impact sur l'environnement et aussi sur le plan énergétique.

Monsieur Tremblay n'avait pas connaissance de ce tarif appliqué à ce type d'enseigne et n'a pas trouvé de référence indiquant cette distinction.

Madame le Maire précise que cette distinction n'était pas appliquée jusqu'au rappel à la réglementation par la préfecture. Concernant la pollution visuelle environnementale, c'est un travail mené avec le service urbanisme notamment avec la disparition des grands panneaux 4x3 sur la commune, il reste beaucoup de panneau à retirer sur l'avenue de Lyon, travail en cours qui prend du temps.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25

Contre: 8

Abstentions: 0

3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION VICE & VERSA - 2022

F. REVERDY

La subvention annuelle pour 2022 à l'association Vice & Versa était en attente de la reprogrammation du festival. La date du 16 et 18 septembre 2022 a été programmée au cours de l'été. La subvention peut être versée.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

4. AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

M. MOURIER

Madame le Maire indique que dans la logique de recherche d'économie, la municipalité a décidé de ne pas renouveler cette convention qui arrive à échéance. À compter du 1^{er} janvier 2023, ce sera la police municipale de la commune qui assurera l'intégralité du contrôle des caméras. Cela permet d'économiser 37 600 €.

Madame Ranc rappelle que la majorité avait reproché à l'opposition de ne pas avoir prévu le visionnage 24h sur 24h. Or, aujourd'hui, il est décidé de ne plus visionner 24h sur 24h, ce qui économiquement correspond plus à la réalité.

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas beaucoup de faits de délinquances dans ces créneaux horaires, ce qui a permis de décider que le visionnage 24h sur 24h n'était pas utile. Il a été utile à un moment donné sur deux quartiers sensibles, le quartier Gay Lussac et le quartier de l'Allet. Sur ces quartiers-ci et d'autres, la commune et le CPU de Valence avaient décidé d'utiliser le visionnage 24h sur 24h afin d'éradiquer les faits de délinquance durant ces horaires de nuit. Au fil du temps, les actes de délinquance ont fortement diminué. Actuellement, deux opérateurs visionnent les caméras de la ville, personnes en situation de handicap auxquelles la municipalité a souhaité donner un emploi. Reste à définir les horaires de visionnage en sachant que même si le visionnage ne s'effectue pas 24h sur 24h, les caméras quant à elles enregistrent en permanence. Si des demandes de réquisitions sont faites, les images pourront être communiquées aux autorités compétentes.

Monsieur Cluzel demande si les caméras fonctionneront la nuit si l'éclairage public est éteint.

Madame le Maire indique que sur 50 caméras installées sur la Commune, plus de la moitié ne sont pas branchées sur l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CERCLE D'ESCRIME RHODANIEN

A. ESPRIT

Monsieur Esprit rappelle le contenu de ces conventions telles que, les dispositions financières, les conditions de versement de la subvention, les conditions d'utilisation des équipements sportifs, les assurances.

Le montant total de la subvention sera défini lors de la préparation budgétaire.

Monsieur Tremblay s'interroge sur le montant des subventions. Il souhaite savoir si en vue des difficultés financières qui attendent la commune, les clubs sportifs peuvent avoir la certitude qu'ils toucheront l'intégralité de leur subvention. Il craint la mise en péril de la vie associative de ces clubs.

Monsieur Esprit précise qu'il est mentionné dans la convention que l'association ne pourra pas percevoir en dessous de 40 % du montant total de sa subvention. Le complément sera versé en 2023.

Madame le Maire rajoute que malgré tout, les subventions ont été maintenues cette année. Il y a un projet en cours afin de définir les critères d'attribution de subvention avec l'assemblée. Il n'est pas question de diminuer une subvention au hasard mais au respect des critères.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB DE RUGBY RHÔNE XV

A. ESPRIT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE FOOTBALL CLUB DE BOURG-LÈS-VALENCE

A. ESPRIT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

8. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB DE HANDBALL BOURG-LÈS-VALENCE

A. ESPRIT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB VALENCE BOURG BASKET
--

A. ESPRIT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

10. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE ET LE CLUB VALENCE BOURG TENNIS DE TABLE
--

A. ESPRIT

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS, PADEL ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIES ENTRE LA VILLE DE BOURG LES VALENCE ET LE CLUB DE TENNIS PADEL
--

A. ESPRIT

Monsieur Esprit explique que la convention tient compte d'un modèle envoyé par la FFT et dont la rédaction permet en outre de récupérer une subvention de 24 000 € de la part de la FFT au titre de la construction des padels.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

12. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER AVEC L'ENSEIGNE INTERMARCHÉ DE BOURG-LES-VALENCE ET AVEC CNR DANS LE CADRE DES FÊTES DU RHÔNE 2022
--

F. REVERDY

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Madame le Maire cherche des sources d'économie et des partenaires qui apportent du mécénat financier pour les événements tels que les fêtes du Rhône qui engendrent un certain coût, ce qui fait diminuer le montant à la charge de la collectivité.

Monsieur Tremblay précise que le partenariat n'est pas une nouveauté, que cela a toujours existé et se pratique depuis longtemps au niveau du comité des fêtes à des montants bien plus importants. Madame le Maire rajoute que la recherche de partenaires est systématiquement appliquée sur tous les événements et sur tous les projets.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

13. CONVENTION DE MÉCÉNAT FINANCIER AVEC LA BOUTIQUE LDLC DE VALENCE DANS LE CADRE DE LA COMPÉTITION DE LANE LES 28 – 29 ET 30 OCTOBRE	V. FUGIER
--	-----------

Monsieur Fugier présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

14. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENSEIGNE ANIMALIÈRE VALENTINOISE KALAO ET GRANULATS VICAT L'ARMAILLER BOURG-LES-VALENCE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL	A. RENAUD
---	-----------

Madame Renaud présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

15. CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC CYRIL COURRIOUX ÉDUCATEUR CANIN ET COMPORTEMENTALISTE DANS LE CADRE DU BIEN ÊTRE ANIMAL	A. RENAUD
--	-----------

Madame Renaud présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

16. CONVENTION DE MÉCÉNAT RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE-PARC GIRODET	M. MOURIER
--	------------

Madame le Maire présente la délibération.

Monsieur Ishacian souhaite s'exprimer sur le coût du projet Girodet pour les finances des Bourcains. La facture étant de 15,3 millions d'euros, chiffre passé en APCP au conseil municipal. L'opposition souhaite connaître le montant exact encaissé par la ville comme dons ou contributions des entreprises dans le projet Girodet. Quel montant a prévu la municipalité dans le plan de financement pour la partie privée pour alléger les 15,3 millions d'euros publics. Il souhaite également faire remarquer les interrogations des visiteurs et bourcains sur les nombreux arbres arrachés pour le projet Girodet. Il a été indiqué la plantation de 2 500 petits arbres, alors qu'il a été fait arracher des centaines de grands arbres plantés depuis la construction du barrage. L'opposition souhaite connaître le nombre d'arbres arrachés pendant le chantier.

Madame le Maire est surprise de l'abstention de l'opposition quant au don de 400 000 €.

Monsieur Ishacian est conscient que la décision peut choquer. Il explique que 400 000 € ne signifient rien contre la dépense de 15,3 millions d'euros. Il précise également qu'il ne refuse pas les 400 000 € mais il se pose la question de l'utilité de la dépense de ces 15,3 millions d'euros.

Madame le Maire explique ne pas pouvoir prévoir l'imprévisible, telle que la chute du pont de Gênes en Italie. Ce qui a eu une incidence sur tous les ponts et passerelles du monde. Elle rappelle que sur un projet à 15 millions d'euros il y a un mécène privé et des subventionnements publics, la Région, le Département, la FEDER qui octroient des financements sur ce projet d'envergure, départemental et régional avec la ViaRhôna qui passe au cœur de ce projet et génère du tourisme. Également des financements européens car c'est un projet à dimension européenne. Certes, c'est un coût car il s'agit d'un projet qui est marquant et inédit sur tout le territoire de l'agglomération, dont beaucoup de Bourcains et hors Bourcains profitent. Il y a évidemment le sujet de la passerelle, passerelle plus utilisée et non adaptée aux personnes à mobilité réduite. C'est un projet qui obtient plus de 60 % même 70 % de financement. Des financements qu'il fallait aller chercher car aujourd'hui toutes les collectivités ont des contraintes budgétaires et malgré la difficulté à obtenir des subventions, c'est un projet dont la municipalité est fière et qui correspond aux attentes, notamment aux cyclistes qui ont hâte de pouvoir emprunter la passerelle. Madame le Maire ne néglige pas le coût du projet. Aujourd'hui le projet est lancé et budgété. Tout est financé. Ce projet va se conclure, avec un peu de décalage sur la mise en place du premier tronçon suite à un problème d'approvisionnement d'acier. C'est un projet important à 15 millions d'euros mais bien dépensés et d'intérêt général. Enfin, il a été évalué quel arbre devait être enlevé ou non dans le cadre de ce projet, en priorité sur leur niveau de faiblesse. C'est pour cela qu'il y a eu une replantation de plus de 4 000 arbres. C'est pour cela que la municipalité se félicite d'obtenir 400 000 € dans la situation actuelle, qui pèse sur les ménages et les entreprises.

Monsieur Cluzel souhaite rappeler qu'à l'époque où Madame le Maire siégeait au conseil municipal en tant que conseillère municipale de l'opposition elle avait voté contre une délibération qui impliquait de renommer une entreprise avec le mot « cartoucherie » plutôt que de s'abstenir. Il souligne qu'aujourd'hui l'opposition préfère s'abstenir plutôt que de voter contre et s'estime plus à l'écoute. Il est indiqué que la plantation de 2 500 arbres permet de limiter les gaz à effet de serre. Or, selon lui, les petits arbres plantés ne fournissent pas autant de bienfaits que les vieux arbres arrachés et auront un effet sur le long terme et non dans l'immédiat. Pour finir, les cyclistes qu'il a pu rencontrer lui ont fait part de leurs craintes quant au fait de se faire écraser. Il se fichaient de la passerelle mais rendre le quai Thannaron praticable serait la moindre des choses.

Monsieur Esprit intervient en rappelant qu'aucun projet ne peut faire l'unanimité et que le Français aime s'opposer.

Monsieur Cluzel rajoute que pour les cyclistes le cas du quai Thanarron est prioritaire par rapport à d'autres sujets et que c'est un choix politique.

Madame le Maire rappelle que la rénovation du quai Thanarron est prévue dans le plan de mandat, une fois la passerelle terminée. Actuellement, en vélo, il est possible d'utiliser la voie ViaRhôna qui part du bas de l'ancienne passerelle, qui traverse le parc Térissé où un cheminement a été aménagé pour les vélos, qui mène à la rue Pompéry qui sera une voie ViaRhôna également. Elle explique son opposition pour la cartoucherie tant qu'elle était à la charge de la Ville de Bourg-lès-Valence. Elle est passée à l'agglomération car la municipalité n'était pas capable de supporter financièrement le coût de la cartoucherie.

Monsieur Ishacian demande si tout a été encaissé au niveau des subventions et sinon que reste-t-il surtout avec les difficultés qu'il y a dans les autres collectivités en particulier à la Région. Est-ce que la commune va pouvoir encaisser tout ce qui était prévu en matière de ressources ? Lorsque l'on investit 15 millions d'euros, c'est l'équivalent d'un mandat et mettre tout cet investissement dans le même projet, c'est là le reproche fait à Madame le Maire car l'opposition avait aussi une réflexion sur Girodet et un programme mais c'était le fait de le faire de manière aussi importante voire démesurée qui fait que l'opposition vote contre.

Madame le Maire communiquera les subventions encaissées ou non. Tout a été voté et notifié par les collectivités. Elle explique qu'à l'époque le prix de la cartoucherie était équivalent à celle de Girodet et pour moins d'hectares.

Monsieur Ishacian demande à voir les chiffres et précise que le prix du projet de la cartoucherie à l'époque était loin du prix de celui du projet Girodet.

Madame le Maire est désolée que l'opposition n'ait pas lu le programme de ce mandat, la majorité n'a pas investi uniquement sur ce projet mais a aussi investi dans la sécurité en budgétant 5 caméras supplémentaires par an tout le long du mandat, par exemple.

Madame Ranc et Monsieur Ishacian soulignent que le projet d'installation de caméras avait déjà débuté durant leur mandat.

Madame le Maire rappelle également les investissements mis dans le centre de santé, l'aménagement de voirie, les stades afin de prouver que l'investissement n'a pas été entièrement dédié au projet Girodet.

Madame Ranc rappelle qu'elle était présente à la naissance de l'agglomération et que Bourglès-Valence a confié des bijoux à l'agglomération. Le Sénateur-Maire, Bernard Piras, a beaucoup bataillé pour obtenir des subventions qui ont permis le financement de la cartoucherie. Elle ne souhaite pas que la majorité laisse entendre que la cartoucherie était une ardoise pour la commune alors qu'elle a été un joyau pour l'agglomération comme l'a été la médiathèque, le centre pour enfants, qui n'a nécessité aucun travaux pour les dix années qui ont suivi.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25

Contre: 0

Abstentions: 8

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ARDÈCHE DROME SÉCURITÉ AU BÉNÉFICE DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE ET ASSIMILÉS, PORTANT SUR UN ACHAT GROUPÉ RELATIF À L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'ALARME POUR HABITATIONS

M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération 17 et 18.

Monsieur Cluzel souhaite connaître les augmentations énergétiques afin qu'il puisse comparer par rapport à d'autres concurrents qui ont déjà un tarif régulé et vérifier la différence.

Madame le Maire indique que sur l'achat groupé d'énergie que la commune a investi depuis 2 ans, 431 bourcains se sont abonnés. Ce qui leur a permis d'économiser en moyenne 215 € par an et par foyer. Le prestataire WikiPower, au regard de la hausse, ne pouvait plus conserver ce dont bénéficiaient les adhérents. Concernant l'électricité, la grande majorité qui a souscrit à l'offre initiale a directement basculé sur un autre contrat plus intéressant qui est Total Énergie. Pour le gaz cela a été plus complexe. WikiPower a informé les adhérents du changement à venir au niveau du gaz. Les adhérents vont recevoir des appels personnalisés des agents mairie pour les informer du basculement et de l'offre la plus intéressante. Il y aura tout de même une augmentation, mais cet achat groupé aura permis aux adhérents de bénéficier de tarifs à moindre coût comparé à d'autres contrats pendant plusieurs mois.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

18. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALI AU BÉNÉFICE DES ADMINISTRÉS DE LA COMMUNE, PORTANT SUR UN ACHAT GROUPÉ RELATIF À UNE PRESTATION D'ASSURANCE ANIMALE POUR CHIENS ET CHATS	A. RENAUD
---	-----------

Madame Renaud présente la délibération en détail.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

19.CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DROME AMÉNAGEMENT HABITAT POUR LA SÉCURISATION D'UN ESPACE PUBLIC	M. MOURIER
---	------------

Monsieur Esprit président de Drôme Aménagement Habitat, quitte la salle du conseil.

Madame le Maire explique qu'afin de renforcer la sécurité aux abords de la résidence Lamparo située rue de la Vorgine, la municipalité a décidé de mettre en place cette convention de partenariat avec DAH à hauteur de 50 % du coût d'installation de caméras. Elle rajoute que les caméras de la commune fonctionnent même sans éclairage, puisqu'elles sont infrarouges.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre: 0

Abstentions: 1

20. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PAROISSE CATHOLIQUE : RESTAURATION DU BÉNITIER DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE	G. AUDIBERT
---	-------------

Madame Audibert présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

21. ATTRIBUTION DE COMPENSATION – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 15 JUIN 2022	M. MOURIER
---	------------

Madame le Maire présente la délibération et précise que cela correspond aux charges de transfert de la piscine de Chabeuil qui devient de la compétence de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

22. MODIFICATIONS ET ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES FAISANT SUITE A L'EXTENSION DU SERVICE DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 18H A 18H30	G. AUDIBERT
---	-------------

Madame Audibert présente la délibération.

Monsieur Cluzel demande s'il y a suffisamment d'animateurs dans l'ensemble des écoles, si le contrat des animateurs a été modifié ou est-ce qu'il y a eu des embauches supplémentaires et il souhaite connaître le nombre d'animateurs pour combien d'enfants.

Madame Audibert précise qu'il y a suffisamment d'animateurs sur la commune. Il n'y a pas eu d'embauches supplémentaires mais le contrat des animateurs a été revu en fonction de l'amplitude horaire.

Madame le Maire indique que c'est un énorme effort de la collectivité qui a entendu les doléances des parents d'élèves et conseils d'écoles. Cette problématique concernait seulement deux écoles mais, afin de ne pas opposer les écoles, cette modification a été mise en place dans toutes les écoles de la commune pour avoir une cohérence. Ce nouveau règlement a un coût en sus de 24 000 € la Ville ayant souhaité améliorer l'accueil des petits avec la présence d'ATSEM supplémentaires ce qui a un coût de 7 000 €, sans compter la titularisation de celles-ci. La municipalité a souhaité le mettre en place, l'éducation restant une priorité et aussi pour aider les familles qui travaillent.

Madame Audibert indique qu'un bilan sera présenté en fin d'année pour vérifier l'utilité de ce changement.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS	M. MOURIER
--	------------

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

24. AVIS RELATIF À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2023	T. BELLE
---	----------

Monsieur Belle présente la délibération.

Madame Ranc souhaite connaître les avis des différentes organisations avant de voter la délibération au conseil municipal. Elle souhaite rappeler que la législation limite le nombre maximum par an à 12 dimanches et pour un nombre d'ouverture supérieur à 5, un arrêté municipal doit être pris après avis des organisations syndicales, du conseil municipal et du conseil communautaire. Elle constate que le nombre d'ouverture le dimanche ne cesse d'augmenter. Elle indique que le nombre d'ouvertures est passé de 4 à 6 puis à 7, puis à 8 et maintenant à 10 dimanches. L'opposition a du mal à comprendre pourquoi il y a autant d'autorisations d'ouverture au vu du peu de demandes des commerçants. Les conséquences sont lourdes pour les salariés. Il ne faut pas banaliser le travail du dimanche et cela doit faire l'objet d'un volontariat ce qui n'est pas toujours le cas. Il doit y avoir des garanties significatives pour les salariés

amenés à travailler le dimanche. L'opposition propose une nouvelle fois d'autoriser uniquement l'ouverture les dimanches de fin d'année.

Madame le Maire indique que le MEDEF et U2P ont émis un avis favorable. Les autres organismes n'ont pas répondu.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a pas eu d'avis contraire.

Madame Ranc croit que certains courriers envoyés aux organisations ne parviennent pas au bon destinataire et elle s'informerait sur les personnes à contacter.

Madame le Maire s'assure auprès de Madame Clémence Panse, la Directrice Générale des Services, que les avis ont été transmis par précaution par mail et par courrier aux organismes.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 25

Contre: 8

Abstentions: 0

25. ACQUISITION DE TERRAIN A MONSIEUR RIBET- ALLÉE DES SAPINS

M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

26. ARRÊT DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PROCÉDURE ALLÉGÉE) ET BILAN DE LA CONCERTATION
--

M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

27. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

A. LAPEYRE

Madame Lapeyre présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

28. APPROBATION DES CONTRATS D'ADMISSION ET RÈGLEMENTS DU VILLAGE DE NOËL ET DES VILLES JUMELLES DE BOURG-LÈS-VALENCE

D. PAYAN

Madame Danièle Payan présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 33

Contre: 0

Abstentions: 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2022-039-DC-SPO	Renouvellement de l'adhésion à l' Association pour les Économies de Fonctionnement pour 2022	Florian REVERDY
2022-097-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-108-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-109-DC-SPO	Approbation de l'offre pour la fourniture d'une auto-laveuse par la société RTM	Florian REVERDY
2022-113-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-116-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-117-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-118-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-119-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-120-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-121-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-126-DC-DAO	Versement d'une indemnité par SASU Assurances PILLIOT au titre d'un sinistre survenu le 8 septembre 2020	Eliane GUILLON
2022-127-DC-DAO	Versement d'une indemnité par SASU Assurances PILLIOT au titre d'un sinistre survenu le 12 mars 2022	Eliane GUILLON
2022-128-DC-DAU	Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec M. ALEDO PEREZ représentant de société AIR'TRAMPO	Dominique GENTIAL
2022-130-DC-SCP	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Auguste Perret et des abords de l'îlot F avec le groupement AGS Développement/Zepelin	Eliane GUILLON
2022-131-DC-DAF	Convention d'occupation précaire portant sur logement 9 rue Bourg Ouest	Eliane GUILLON
2022-132-DC-DAF	Bail d'occupation de locaux situés 22 Place de la République avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme	Eliane GUILLON
2022-133-DC-DAF	Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes du Département de la Drôme et de l'État pour la construction et l'acquisition d'un centre de santé polyvalent	Eliane GUILLON
2022-134-DC-DGS	Prolongation du bail civil avec l'entreprise LEYBOLD pour le parking de la salle des Sapins 230 Allée des Sapins	Eliane GUILLON
2022-135-DC-DAF	Fixation de tarifs pour la location du théâtre le	Eliane GUILLON

	Rhône du 1/09/2022 au 31/08/2023	
2022-136-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-137-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-138-DC-DAF	Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes du Département de la Drôme et de l'État pour la construction et l'acquisition d'un centre de santé polyvalent	Eliane GUILLON
2022-139-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-140-DC-SAP	Concession funéraire – non soumis à publicité	Chantal BILLIET
2022-141-DC-SPO	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de peinture de traçage et de traceuses pour les terrains sportifs extérieurs avec la société SAS SOLUVIA	Eliane GUILLON
2022-142-DC-DAF	Suppression de la régie d'avances de la direction éducation	Eliane GUILLON
2022-143-DC-CSP	Convention d'occupation avec Valence Romans Agglo pour un local à titre gratuit situé rue de la Vorigine en mitoyenneté directe avec le multi-accueil de l'Allet	Eliane GUILLON
2022-144-DC-SCP	Accord-cadre à bons de commande en procédure adaptée pour les prestations de transport avec le groupement Autocars BERTOLAMI/Courriers Rhodaniens	Eliane GUILLON
2022-145-DC-SCP	Avenant n° 1 au lot n° 2 essuyage papier et sacs poubelle de la consultation relative à l'achat de produits d'hygiène et de nettoyage pour l'entretien ménager des bâtiments communaux avec la société ORAPI HYGIÈNE	Eliane GUILLON
2022-146-DC-SCP	Avenant n°1 au lot n 2 consommables informatiques de la consultation relative à l'achat de fournitures de bureau consommables informatiques et papeterie avec la société CALESTOR PERIWAY	Eliane GUILLON
2022-148-DC-DAO	Avenant n° 2 au lot n °2 de la consultation relative à l'achat de fournitures scolaires diverses et petit matériel pour le scolaire périscolaire et les accueils de loisirs	Eliane GUILLON
2022-149-DC-DAF	Versement d'une indemnité par SASU ASSURANCES PILLIOT au titre d'un sinistre survenu en octobre 2021	Eliane GUILLON
2022-157-DC-CSP	Instauration d'un tarif complémentaire pour la tranche 18 h-18 h 30 du service de garderie périscolaire	Eliane GUILLON

Aucune observation sur les décisions.

Madame le Maire clôt la séance à 20h49.

Secrétaire de séance

Robert TAFANKEJIAN



Présidente de séance

Marlène MOURIER

